

## **Indice du coût de la main d'œuvre (ICM): nouvelle classification des activités économiques NACE Rév. 2**

A l'occasion de la diffusion du communiqué de presse de juin 2009, la nouvelle version de la classification statistique des activités économiques de la Communauté européenne (NACE) est mise en œuvre dans l'ICM: [NACE Rév. 2](#). La classification a été modernisée en introduisant un nouveau contenu reflétant les développements technologiques et les changements structurels des activités économiques. La NACE Rév. 2 permet ainsi une meilleure représentation de l'ensemble de l'économie et facilite les comparaisons internationales.

En juin 2009 toutes les séries de l'ICM (y compris les séries historiques) sont publiées pour la première fois en utilisant la classification NACE Rév. 2. Par la suite, l'ICM sera désormais systématiquement publié selon cette classification NACE Rév. 2.

En même temps que l'introduction de la NACE Rév. 2, une nouvelle année de référence (2008) est utilisée pour l'ICM. Ceci n'a aucun impact sur les taux de croissance dans les séries.